



Assemblée Générale 2013

vendredi 8 mars 2013 18h30

Centre nature « La Loutre »

Rapport moral du Président

Les enjeux de l'artificialisation de la nature

Nous écrivions déjà dans notre rapport moral 2012 qu'il y avait une relative permanence dans les atteintes au milieu qui déclenchent nos actions : pollutions agricoles, domestiques, industrielles ; destruction d'écosystèmes fragiles ; artificialisation des milieux naturels ; prolifération d'étangs. Il est très difficile d'établir une hiérarchie entre tous ces problèmes par rapport à leur degré d'urgence mais nous insisterons cette année sur les enjeux de l'artificialisation des milieux naturels qui constitue un défi planétaire et qui se perçoit également au niveau local autour de trois actions que nous menons depuis quelques années : la lutte contre l'étalement urbain incontrôlé ; la dénonciation de la prolifération d'étangs non conformes ; la préservation de rivières sauvages.

Lors de cette AG Le président est entré dans le détail des actions à engager :

1 – Un défi planétaire

Un article de la revue Nature (juin 2012) pose la question suivante : sommes-nous à la veille d'un changement d'état de la planète ? Il y aurait des effets de seuils qui peuvent entraîner un tel changement, ce qui pose tout le problème général de l'irréversibilité. De tels bouleversements se sont déjà produits dans le passé mais il y a deux différences essentielles par rapport au temps présent :

Les changements précédents se sont étalés sur des milliers d'années, par exemple avec la fin de l'ère glaciaire qui a duré 100 000 ans environ et qui a été suivi d'une période de réchauffement s'étalant sur plus de 3000 ans. A l'inverse, le changement d'état actuel pourrait se produire très rapidement, dès le milieu du siècle.

Le changement d'état suspecté aujourd'hui est d'origine humaine, contrairement aux précédents.

Quatre facteurs se cumuleraient pour l'expliquer : la croissance de la population mondiale et sa consommation ; la transformation et la fragmentation de l'habitat ; la production et la consommation d'énergie ; le réchauffement climatique.

C'est le thème de l'artificialisation des milieux qui retiendra ici notre attention. Selon l'article de Nature (juin 2012), ce sont 43% de la surface de la terre qui ont été convertis à l'agriculture, l'urbanisation, les routes, les ports, les aéroports..., ce qui constitue déjà une part supérieure à la transition précédente inter glaciaire qui a vu (seulement) 30% des sols passer du stade gelés à libres de glaces.

Les scientifiques estiment qu'un basculement d'état de la terre pourrait intervenir quand 50 à 90% de la surface auront été artificialisés. Aujourd'hui, la surface modifiée par habitant est de 0,92 hectare (sur la base d'une population de 7 milliards). Avant la révolution industrielle, elle était estimée à 0,28 hectare par habitant. Toutes choses égales par ailleurs, le seuil de 50% sera atteint dès 2025 avec une population totale de 8,2 milliards d'habitants.

La conclusion est que la probabilité d'un changement d'état de la planète est très élevée même si des incertitudes subsistent pour savoir si cela est évitable ou non. En effet, deux éléments conditionnent la réponse : peut-on réduire la population totale ? peut-on réduire la surface modifiée par habitant ?.

La réponse à cette dernière question apparaît d'autant plus urgente quand on prend connaissance des conséquences d'un tel changement. Le dernier changement inter glaciaire il y a 11 000 ans a provoqué de nombreuses extinctions d'espèces, des modifications dans leur distribution géographique, de nouveaux patrimoines génétiques...Le changement suspecté actuel est donc angoissant pour les générations à venir. Deux tendances se profilent en effet :

l'augmentation des besoins avec plus de deux milliards d'humains supplémentaires en 30 ans ; une raréfaction des ressources du fait de l'artificialisation des sols.

Il devient indispensable d'anticiper ces situations et de préparer une transition globale, ce qui signifie en priorité une lutte systématique contre l'artificialisation de la nature. Ceci est vrai bien-sûr au niveau global mais implique également des actions au niveau local, nous en donnons trois illustrations autour d'actions menées par SRL.

2 - L'étalement urbain incontrôlé

Depuis plusieurs années maintenant, SRL a lancé un certain nombre de contentieux en matière d'urbanisme (notamment contre des Plans Locaux d'Urbanisme, PLU) et actualise des guides pratiques en matière d'urbanisme : carte communale, permis de construire, PLU, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), règlement national d'Urbanisme (RNU).

Au coeur de l'action de SRL, il y a la thématique de la lutte pour une utilisation économe de l'espace, et en particulier contre l'étalement urbain, facteur essentiel d'artificialisation des sols.

Cette artificialisation des terres est le deuxième facteur de réduction des terres agricoles après le boisement lié à la déprise agricole. Selon le Ministère de l'agriculture, c'est l'équivalent de la surface d'un département qui s'artificialise tous les 10 ans, étant entendu que le rythme semble s'accélérer pour passer à 7 ans. En particulier, la construction de maisons individuelles est le moteur de l'artificialisation des espaces périurbains, et la localisation le long des routes est facteur d'urbanisation linéaire donc d'étalement avec cloisonnement des espaces.

Même une région rurale comme le Limousin n'échappe pas à une telle évolution. La surface urbanisée par habitant est en Limousin deux fois plus élevée que la moyenne nationale (source DREAL, 2010) et s'accélère depuis 2000. L'équivalent de 20 000 terrains de football a ainsi été grignoté par l'urbanisation sur les seules terres agricoles entre 1992 et 2003.

Au-delà de la disparition de terres agricoles, l'artificialisation implique également la destruction d'écosystèmes qui ne pourront plus remplir un certain nombre de fonctions utiles pour la société :

captage de CO₂, protection contre les inondations, épuration des eaux, bon fonctionnement des chaînes alimentaires, ...C'est tout l'enjeu d'une reconnaissance des services rendus gratuitement par les écosystèmes.

Au final, l'étalement urbain génère des coûts sociaux importants qu'il serait indispensable de réintégrer dans le calcul coûts/bénéfices avant de prendre une décision. En particulier, il faudrait évaluer la valeur des services rendus par les écosystèmes, leur valeur d'existence, leur valeur d'option. Il serait également important d'associer la population à la prise de décision avec des procédures adaptées (comme des conférences de citoyens). Ce sont tous ces principes que SRL défend à travers l'action de sa cellule urbanisme.

3 – La prolifération des étangs

Contrairement à une idée reçue, les étangs en Limousin ne constituent pas un patrimoine historique et sont à l'origine d'une dégradation considérable de la qualité générale des milieux aquatiques et cela principalement à cause de leur nombre et du non respect de la réglementation les concernant.

La vogue des étangs artificiels en Limousin date des années 70 et 80 (la grande majorité d'entre eux a été construit à cette époque) et on en dénombre aujourd'hui plus de 20 000. Ces étangs ont été créés en règle générale par ennoïement de zones humides et le plus souvent en barrant directement le cours d'eau d'alimentation. Beaucoup n'ont pas respecté la procédure d'autorisation préalable, ce qui fait que, l'Administration ne les connaissant pas, elle n'a pas pu imposer les aménagements nécessaires pour éviter des impacts environnementaux graves (pollutions lors des vidanges, introduction d'espèces étrangères, rupture de continuités écologique....). En particulier, de nombreux étangs illégaux n'ont pas de dérivation, de moine, de bassins de rétention des sédiments lors des vidanges, de grilles amont et aval efficaces...

Tous les ans, SRL constate des pollutions importantes de cours d'eau du fait de vidanges incontrôlées et d'étangs non conformes aux normes exigées. Face à de tels constats et rappels de SRL auprès des autorités, l'administration a engagé en 2006 une politique de régularisation des plans d'eau illégaux et déclaré une interdiction de création de nouveaux étangs. Dans ce cadre, un guide de gestion durable des étangs en Limousin a été réalisé avec la participation de SRL.

Aujourd'hui, le bilan de cette politique est négatif du fait du laxisme généralisé en matière de sanctions mais également du fait de la frilosité de l'administration :

L'administration ne traite au mieux qu'une centaine de dossiers par an. A ce rythme, il lui faudrait donc deux siècles environ pour régler la situation des 20 000 étangs limousins !

Les propriétaires ne font en majorité pas les travaux qui leur sont demandés pour régulariser leur situation.

L'administration et la justice ne donnent pas suite aux infractions pourtant constatées par la police de l'environnement.

Le lobby politique des syndicats de propriétaires d'étangs est très efficace.

Pour toutes ces raisons, SRL a décidé de relancer des actions contentieuses contre les propriétaires d'étangs illégaux, qui refusent de se mettre aux normes ou dont les ouvrages génèrent des pollutions. L'objectif est d'obtenir des décisions de justice imposant la remise en état des sites ou la mise aux normes environnementales des étangs. En effet, jusqu'à présent (et cela se sait dans le milieu des propriétaires), l'Administration se contente d'une simple relance par courrier, ce qui est totalement inefficace. Les propriétaires ne sont pas incités à se mettre en conformité avec la loi. SRL envisage également des actions en responsabilité de l'État pour ce manque de réaction face à la connaissance des irrégularités.

SRL envisage d'une part des contentieux civils en responsabilité contre les propriétaires ayant obtenu une régularisation administrative entre 2006 et 2010 mais n'ayant pas exécuté les travaux imposés. SRL envisage d'autre part des contentieux au pénal pour faire sanctionner les pollutions générées par des étangs illégaux et non équipés. Une fois de plus, après avoir joué le jeu de la sensibilisation des propriétaires, nous croyons à la pédagogie de décisions de justice pour faire évoluer les comportements de certains « passagers clandestins », qui font supporter le coût environnemental de leurs dimanches de pêche privée à la société.

4-La préservation des rivières sauvages

Là encore, l'artificialisation des cours d'eau risque de faire des dégâts considérables. Il faut bien reconnaître pourtant que le chevelu de cours d'eau sauvages se réduit comme peau de chagrin en France. Même dans une région relativement préservée comme le Limousin, nos plus belles rivières, dès leurs têtes de bassin ont été complètement artificialisées (il n'y a qu'à voir l'exemple de la Vienne et du Thaurion).

Il faut donc défendre à tout prix ce qui reste de rivières sauvages et ne pas les laisser aux mains d'intérêts privés pour l'installation de nouveaux ouvrages transversaux, notamment hydroélectriques. Il faut également lutter pour la mise en oeuvre de la politique européenne de reconquête de la qualité écologique des cours d'eau, en retrouvant leur cours naturels. La valeur économique de nos écosystèmes naturels est incommensurablement supérieure à la valeur des quelques kilowattheures produits (à titre privé concernant les microcentrales). On risque ainsi, pour quelques bénéfices monétaires de court terme allant dans la poche de quelques uns, de détruire un patrimoine naturel de grande valeur et qui profite à tous.

reproduction de la truite victime de l'artificialisation de son milieu (étangs, barrages, dérivations).

C'est aussi la raison de notre mobilisation au sujet de la révision du classement juridique des rivières. C'est enfin l'objet de notre réaction aux modalités de révision des contrats de concessions et autorisations hydroélectriques dans notre région, pour lequel nous faisons face à des syndicats de propriétaires très agressifs.

En conclusion, l'artificialisation de la nature sera bien au centre de nos actions de demain. SRL apportera sa contribution à ce combat qui apparaît de plus en plus aux yeux de la communauté scientifique internationale comme vital pour la survie de l'humanité.

J.J.Gouguet Président de SRL